

Extrait du
REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL DE DINANT

N° DP/504.31

Objet Motion appelant le Gouvernement régional à introduire un système de consigne pour les emballages de boisson en plastique et en métal
– Adoption – Décision

Séance du 29 mars 2021

N° SP 30

PRESENTS : M. TIXHON, Bourgmestre,
M. NAOME, Président et Conseiller,
MM. CLOSSET, BODLET, WEYNANT, TAMINIAUX-CLARENNE, BELOT, Echevins
MM. LALOUX, FLOYMONT, TUMERELLE, VERMER, BESOHE, LADOUCE, PIGNEUR,
BERNARD, JOUAN, CASTAIGNE, ADNET, TERWAGNE, MISKIRTCHIAN, TABAREUX,
BRION, GILAIN, Conseillers,
Mme CLAES, Présidente du CPAS, avec voix consultative
V. DEFECHE, Directrice générale

LE CONSEIL COMMUNAL STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE :

Considérant que 2,1 milliards de boissons sont vendues annuellement en Belgique ;

Considérant que l'opération « Grand nettoyage de printemps » menée en Wallonie en 2019 a permis de ramasser 500 tonnes de déchets sauvages, principalement le long des routes ;

Considérant que les bouteilles et canettes vides représentent environ 40 % du volume de déchets sauvages ;

Considérant que les services communaux et des groupes de citoyens ramassent régulièrement plusieurs centaines kilos de déchets sauvages par an le long des routes et que, malgré des efforts de prévention et la collecte des « sacs bleus », l'ampleur de l'incivilité ne semble pas diminuer ;

Considérant l'impact désastreux de ces déchets sauvages pour l'environnement et les animaux tant sauvages que domestiques que ce soit en termes de bien-être animal ou d'impact financier pour les propriétaires et les éleveurs ;

Considérant que cela représente un coût colossal pour la société et les collectivités, en particulier les pouvoirs locaux chargés de la propreté publique de leurs territoires ;

Considérant que plus de 80% des Belges sont favorables à la mise en place d'une consigne sur les bouteilles et canettes, ce qui pourrait réduire le nombre de canettes et bouteilles dans la nature de 70 à 90 pourcents ;

Considérant la lettre ouverte en mai 2018 de Test Achat aux Bourgmestres les appelant à installer la consignation des canettes afin de « réduire la montagne des déchets d'emballage » ;

Considérant les appels de plusieurs éleveurs, agriculteurs et vétérinaires de communes voisines qui, ayant constaté plusieurs décès de bovins par avalement de déchets métalliques issus de canettes jetées dans les pâtures ou sur les accotements et qui, souvent après un fauchage, constituent des déchets très coupants, demandent que des mesures soient prises afin de combattre cette incivilité qui leur cause beaucoup de dommages ;

Vu la quantité de cannettes constatée le long des routes de notre ville et de nos villages ;

Vu l'importante mobilisation et la volonté de nos concitoyens de lutter contre l'abandon des cannettes ;

Considérant qu'il existe une association belgo-hollandaise, « L'alliance pour la consigne », qui demande une solution structurelle, équitable et honnête pour la pollution par les bouteilles en plastique et les cannettes dans les rues, bords de route, rivières, etc., une solution, susceptible de diminuer les coûts à charge des communes, de responsabiliser davantage les producteurs pour les déchets qu'ils produisent et de mettre ainsi en place un modèle de gestion des matières premières véritablement circulaire.

Vu l'engagement de notre commune en faveur du « Zéro Déchet » ;

Vu la réalisation d'une étude préparatoire à la mise en œuvre d'un système de consigne sur les cannettes de boissons en Belgique par le Service Public de Wallonie en 2011 ;

Considérant que 24 communes wallonnes ont été choisies en 2018 afin de mener une expérience pilote de reprise de cannettes ;

Vu la Déclaration de politique régionale 2019-2024 par laquelle le Gouvernement wallon s'engage à défendre la mise en place d'un système de consigne ;

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE, à l'unanimité :

1. de demander à la Région wallonne de soutenir urgemment la mise en place en Belgique d'un système de consigne généralisé sur les emballages de boisson en plastique ou en métal.

2. de charger le Collège communal :

a. de transmettre la motion aux Parlement et Gouvernement wallons.

b. d'envoyer la décision du Conseil répondant favorablement à l'appel lancé par "L'Alliance de la consigne"

c. de contacter les bourgmestres des différentes communes wallonnes afin de les appeler à envoyer une motion similaire aux Parlement et Gouvernement wallons ET à rallier l'alliance pour la consigne

Ainsi fait et délibéré à Dinant, date que dessus.

PAR LE CONSEIL :

**La Directrice générale,
V. DEFECHE**

**Le Président,
L. NAOME**

Pour copie conforme à l'original :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre.

V. DEFECHE

A. TIXHON